L'ESPACE LUDIQUE MARCEL AYME
MODE D'EMPLOI

- **Comment accède-t-on à l'Espace Ludique Marcel Aymé ?**
  - A chaque venue, il faut présenter sa carte d'adhérent ou payer un droit d'entrée de 4 € par personne

- **Qui est responsable des enfants ?**
  - Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte accompagnateur capable de respecter et de faire respecter les règles de vie
  - Les enfants de moins de 8 ans ne peuvent venir seuls

- **Quelles sont les règles de vie ?** Pour l'équilibre de cet espace collectif, il convient de :
  - Respecter le jeu des autres : les plus grands font attention aux plus petits, les plus jeunes ne dérangent pas les plus grands, tout le monde joue calmement
  - Respecter le matériel : l'utilisation de jeux et jouets demande du soin, ils doivent être rangés après chaque utilisation
  - Respecter le lieu et les consignes d'hygiène et de sécurité : les usagers doivent s'abstenir de toute consommation de denrées alimentaires et de boissons ; dans certains espaces, il faut être déchaussés ; les objets personnels ne doivent pas empiéter sur les espaces de jeux et de circulations ; les animaux, les poussettes, les vélos et autres objets encombrants, ne sont pas admis à l'intérieur

- **Quel est le rôle des ludothécaires ?**
  - Ils sont présents dans les espaces de jeu pour vous orienter, vous conseiller et vous aider dans la mise en jeu
  - Ils sont garants du bon fonctionnement du lieu et sont amenés à intervenir pour faire respecter les règles de vie
  - Ils vous proposent régulièrement des ateliers, des animations